EXPOSITION DES MENSONGES

du misérable PAPIER.

1er. Mensonge,—Le petit Canadien ose avancer que Mr. Vallières a donné sa voix contre le Bureau d'Enrégistrement. Voilà qui est absolument FAUX. Que l'on consulte les Journaux, les Membres, les Officiers de la Chambre et l'on pourra juger du dégré de confiance que l'on doit accorder à ce misérable petit Papier, l'écho de quelques Boute-feux de cette ville.

Nous le disons encore, Mr. Vallières a donné tous ses soins à la réussite du Bureau d'Enrégistrement. Le projet n'a pas réussi ; mais ce n'est pas sa faute. Que le petit Papier, ou quelqu'un à sa place, produise du contraire, un certificat signé des Greffiers ; nous donnons notre nom à l'Imprimeur, et nous promettons *cinq* louis à celui qui le produira. Cinq loùis pourroient être de quelqu'utilité à ce petit Papier, qui pour se faire lire est obligé tous les mois de réduire sa souscription.

2d. Mensonge—

Mr. Vallières nous a dit, et avec raison, que la Chambre avait voulu réduire touts les salaires, les grands comme les petits, sans égard aux services respectifs de ceux qui les gagnaient. Ici ce misérable petit papier ose donner un démenti. Langage qui peut lui convenir, il *est si petit, ce petit papier,* mais il est honteux pour lui d'avoir eu recours à un mensonge palpable pour prouver ce qu'il disait. Il faut que ce soit *Lui,* ce petit papier, pour en avoir choisi un contre lequel les preuves sont si faciles et si évidentes, et les voici. Les salaires qui suivent ont été diminués. Que le Canadien lise cette liste, il trouvera probablement que des salaires un peu au *dessous de deux cents louis,* un salaire de neuf louis a été réduit, à £6 : 15. Qu'il examine cette liste, nous lui donnerons encore £5, a lui ou tout autre qui obtiendra des Greffiers, un certificat que cette liste n'est pas correcte.

Liste des petits salaires qu'on a réduit dans la Chambre Basse.

Gentilhomme Huissier de la Verge Noire,	de £135	à	£101 : 15 : 0
Commis du Receveur General..........	de 100	à	75 : 0 : 0
Sergent d'Armes......................	de 90	à	67 : 10 . 0
Greffier de la Cour et de la Paix à Gaspé..	de 65	à	48 ; 15 : 0
Jaugeur à St. Jean.....................	de 40	à	30 : 0 : 0
Maitre du Havre à Montréal...........	de 36	à	27 : 0 : 0
Portier du Conseil Législatif............	de 25	à	18 : 15 : 0
Huissier Maritime à Montréal..........	de 9	à	6 : 15 : 0

Il a été dit hier que cette liste n'était pas correcte. Autre fausseté. Le Greffier de la Chambre a donné ce matin son certificat qu'elle était extrait des Journaux. Ce certificat a été lu au Poll ce matin, et est entre les mains de tous.

Maintenant que ce petit papier se taise il fera mieux. Aureste un public éclairé, comme celui à qui nous nous adressons saura toujours l'apprécier à sa juste valeur et en juger dignement. Demain peut-être on ne le paiera plus que cinq chelins par an, mais il n'en sera ni plus lû ni plus respecté.

Nous finissons en priant les Electeurs de se méfier de certaines personnes, qui vont dans leurs maisons débiter des sornettes, comme aussi de celles qui se cachent sous le misérable petit Canadien. Les talens de Messieurs Stuart et Vallières sont trop connus, leurs zèle à nous servir trop évident pour ne pas exciter l'envie et la rage de quelques personnes qui ne sont à craindre que parce qu'elles se cachent. Gardons nous bien de nous défaire des chiens fidèles qui jusqu'ici ont protégé nos troupeaux, les loups y rentreraient—puis adieu nos moutons.